

lative. Il vota toujours avec la droite, fut élu député de la commune de la rue de Poitiers et soutint la politique de l'Élysée.

Envoyé à Rome pour représenter le général d'Hautpoul, il y travailla à la consolidation de l'autorité pontificale. De retour en France, en 1850, il fut nommé, le 9 janvier 1851, commandant de l'armée de Paris à la place du général Changarnier. Ce changement de personnes provoqua, de la part de l'Assemblée, le vote de défiance qui renversa le ministère Baroche, malgré les protestations de respect du général Baraguey-Dilliers pour les droits législatifs.

Lors de la campagne de 1854, il commanda en chef le corps expéditionnaire de la Baltique et s'empara de Bomarsund. Cet exploit lui valut, le 28 août 1854, le bâton de maréchal de France et la dignité de sénateur.

En 1859, Baraguey-Dilliers commanda un des corps de l'armée d'Italie et se distingua à Palestro, à Magenta et à Solferino.

Lorsqu'éclata la guerre de 1870, le maréchal Baraguey-Dilliers, déjà âgé de 75 ans, ne fut pas désigné pour un commandement.

Gambetta l'appela auprès de lui à Tours, et voulut le charger d'organiser la défense : « Je veux bien », répondit le vieux maréchal, avec une rude franchise, mais à la condition que vous ferez le camp, avec votre entourage d'avocats. »

Le dictateur n'eut garde d'accepter. Après le traité de Francfort, Baraguey-Dilliers fut nommé président de la commission d'enquête, chargée d'examiner les actes des commandants de place et des généraux qui avaient capitulé.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 7 juin.

L'attentat de Nobiling a, décidément, produit, sur nos gouvernants et leurs alliés, les opportunistes, une impression fort vive, qu'ils essaient vainement de dissimuler. Tous ces républicains bourgeois sont inquiets. Ils prévoient que, sous la main et l'impulsion d'un homme comme le prince de Bismarck, cet incident, d'ordre en apparence tout intérieur, pourrait fort bien devenir d'ordre européen. Ils n'ignorent pas, en effet, qu'après la première tentative de Hœdel, le cabinet de Berlin avait fait des ouvertures à celui de Pétersbourg pour l'amener à prendre des mesures communes en faveur de la Révolution. Ils savent que, maintenant, ces propositions ont bien des chances d'aboutir, que tous les gouvernements monarchiques et conservateurs, également menacés, n'hésitent point à se réunir pour leur défense collective. On se demande même, dans les rangs de la gauche, si les questions de protection sociale ne seront pas abordées au Congrès, et si, malgré les déclarations rassurantes qu'il prépare pour nos Chambres françaises, M. Waddington ne se trouvera pas à Berlin devant une situation qu'il n'aura pu prévoir, en face de cet immense inconnu qui trouble l'Europe.

La catastrophe du navire cuirassé allemand, le *Grand Electeur*, cause assez d'émotion dans notre monde maritime, où l'on recommence à se demander si les vaisseaux cuirassés seraient bien le dernier mot de la construction navale. On rappelle, à ce sujet, l'antipathie prononcée qu'a toujours montrée pour ce genre de navires, un de nos plus illustres et de nos plus hardis, vous n'obtiendrez d'autre réponse qu'un haussement d'épaules significatif et ces mots invariables :

« Un trou dans l'eau ! »

On dirait presque que c'est vrai.

P.-S. — Le prince de Galles est revenu aujourd'hui à Paris, où il ne doit passer que huit jours.

DE SAINT-CHÉRON.

SENAT

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Séance du 7 Juin 1878

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le Sénat adopte la convention conclue avec l'Autriche pour l'échange des mandats de poste.

Il est ensuite procédé à la discussion du projet concernant la nomenclature des services votés applicables à l'exercice de 1878, entre autres à l'indemnité des députés sénatoriels.

M. de Marcère dit que l'article relatif à cette indemnité était inutile, mais qu'il demande toutefois qu'on le maintienne pour éviter le renvoi du projet à la Chambre des députés.

Au nom de la minorité de la commission, M. Deloel dit que la constitution n'a pas parlé de session et que le renouvellement du Sénat doit avoir lieu à l'expiration des trois années.

M. Dufaure déclare que les élections sénatoriels n'auront pas lieu pendant la prorogation et qu'il abandonne l'article 4.

L'art. 4 est retiré.

Le projet est adopté à l'unanimité de 240 votants.

Le Sénat discute le projet concernant les contributions directes de l'exercice 1879.

M. de Ravignan combat le projet.

M. Yarrow dit qu'en 1876 on a établi le régime constitutionnel et non le régime conventionnel.

On est sur une pente fatale, ajoute l'orateur, on arrive à l'impotence d'une seule Chambre et on recule le vote du budget pour dominer la situation.

M. Testelin répond qu'on ne se trouvera pas toujours en face de conspirateurs. (Tumulte. Bruit à droite. — Cris : à l'ordre !)

Le président invite l'orateur à retirer son expression.

M. Testelin dit qu'il n'avait pas visé l'orateur, mais les conspirateurs du 16 mai.

Une voix à gauche M. Chesnelong a parlé de Convention.

M. Chesnelong explique ce qu'il a voulu dire.

En présence des explications de M. Chesnelong, le président invite de nouveau M. Testelin à retirer son expression.

M. Testelin dit qu'il a parlé selon sa conscience en déclarant que le 16 mai était une conspiration.

Le président indigné à M. Testelin le rappelle à l'ordre.

Le Sénat procède à un scrutin sur le projet relatif aux contributions directes.

Ce scrutin donne lieu à un pointage.

Le Sénat adopte le projet concernant les récompenses à décerner aux expositants.

Répondant à une question de M. Deloel, concernant la date fixée pour les élections sénatoriels, M. Dufaure dit qu'il agit scrupuleusement selon les termes de la loi.

L'article 17 du projet concernant les contributions directes est repoussé par 135 voix contre 134.

M. Deloel demande à interpellier le gouvernement concernant la convocation des électeurs sénatoriels.

L'interpellation est fixée à demain.

L'ensemble de la loi concernant les contributions directes est adopté à l'unanimité de 275 votants.

Le Sénat adopte le projet portant modification des droits d'entrées sur les tabacs dont l'importation est autorisée par l'administration pour le compte des particuliers.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 7 juin 1878

Présidence de M. Jules GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Paul Breton, député de l'Isère.

M. LEON RENAULT développe son interpellation concernant les affaires d'Orient et insiste sur la nécessité d'une politique pacifique et neutre. (Applaudissements.)

M. WADDINGTON, ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation dit :

L'action de la France s'est toujours exercée en faveur de la paix. La France n'a pas oublié qu'elle avait signé les traités de 1856 et de 1871 et elle a accepté le Congrès à la condition que les questions relatives aux Lieux-Saints, à l'Égypte et au Liban seraient exclues de la délibération.

Le maintien de la paix est presque une certitude.

La France ira au Congrès sans désir ni convoitise, avec le seul désir de la paix et de sa neutralité.

Le ministre conclut en disant qu'il espère obtenir un vote approbatif de sa politique. (Applaudissements à gauche et à droite.)

M. LEON RENAULT dépose un ordre du jour impliquant la confiance de la Chambre dans les déclarations du ministre.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. DRÉOLLE et ses amis acceptent cet ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité de 495 votants. (Applaudissements.)

La Chambre reprend la discussion du traité de commerce franco-italien.

M. ROUVIER défend le traité de commerce au milieu du bruit. (Cris : clôture.)

M. LABADIE combat le projet de loi.

M. LEON SAY présente des explications sur l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

La Chambre adopte le contre-projet de M. Meline, tendant à inviter le gouvernement à recevoir les négociations avec l'Italie pour modifier le traité de commerce.

La Chambre reprend la discussion des projets relatifs aux pensions de retraite des officiers et aux contributions directes, modifiées par le Sénat, maintenant la rédaction primitive et repousse les modifications apportées par le Sénat.

Un second bureau télégraphique vient d'être installé à Bousbecques; il commencera son fonctionnement dans quelques jours.

Ce bureau, absolument indépendant du télégraphe public, est établi à la Mairie pour l'usage spécial de l'administration des Eaux de la Lys.

M. L. Déroussaux, membre du Conseil général du Nord, a été nommé commandant de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

La Faculté des lettres ouvrira à Douai, le lundi 15 juillet, sa troisième session d'examen de l'année scolaire.

Les candidats pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences, n'auront point à subir d'examen sur les parties historique et scientifique du programme.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription et leur acte de naissance au secrétaire de la Faculté avant le 27 juin, terme de l'inscription légale, soit pour l'une des deux parties du baccalauréat scindé, soit pour l'examen complet.

On lit dans le *Propagateur* du 8 juin :

« Hier (jeudi) en vertu d'une commission rogatoire, des papiers ont été saisis au domicile des frères Cotteaux, négociants en toile et fabricants, rue du Molinel et rue Notre-Dame. Cette saisie se rattache à l'affaire de la banque Pérot. »

Au sujet de cette note, MM. Cotteaux

frères ont adressé à ce journal la lettre suivante :

Lille, le 7 juin 1878.

Monsieur le rédacteur en chef du *Propagateur*,

On nous communique un entrefilet de votre chronique locale, dans lequel vous informez vos lecteurs : qu'en vertu d'une commission rogatoire, des papiers ont été saisis au domicile des frères Cotteaux, fabricants de toiles, rue du Molinel et Notre-Dame et que cette saisie se rattache à la Banque Pérot et C^e.

Permettez-nous de rectifier vos renseignements.

M. le commissaire de police est venu nous demander et non saisir, à notre maison de commerce de la rue du Molinel, et nullement à nos domiciles ; les notes bordereaux de négociation et lettres commerciales, émanant de M. Delattre, directeur de la succursale de la Banque Pérot et C^e à Armentières, où nous demeurons, il y a un an.

Nous nous sommes empressés de les lui remettre.

Nous nous étonnons que vous nous signaliez spécialement comme ayant été l'objet de cette mesure, quand elle a été pratiquée, il y a déjà plusieurs jours, chez d'autres négociants d'Armentières, sans que vous ayez cru devoir publier leurs noms.

Nous nous refusons à croire qu'il y ait quelque insinuation malveillante dans cette exception.

Nous comptons sur votre impartialité pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Et nous avons l'honneur, Monsieur le rédacteur en chef, de vous présenter nos salutations empressées.

COTTEAUX FRÈRES.

Voici l'itinéraire de Monseigneur l'évêque de Lydda, auxiliaire de Son Eminence l'archevêque de Cambrai, pour l'administration du sacrement de confirmation dans l'arrondissement de Lille en 1878.

Dimanche 9 juin, Quennoy, 11 h. — Lundi 10, Maroij, N.-D., 9 h. — Maroij, S.-V., 11 h. — Mardi 11, Pérenchies, Lompre, Pr. mesques, Verlinghem, 9 h. — Wambrechies, Marquette, 11 h. — Mercredi 12, Frelonville, D. démont, 9 h. — Houplines, 11 h. — Jeudi 13, Armentières, 11 h. — Vendredi 14, Armentières-C., Wez-M. quart, 9 h. — Erquinghem, Bougrier, 11 h. — Samedi 15, Fromelles, Aubers, Le Mansel, 9 h. — Marquillies, Hamay, Illies, Salomé, 11 h. — Dimanche, 16, La Bassée, 11 h.

Nominations ecclésiastiques. — M. Piévez, vicaire de Crèvecœur, est nommé curé de l'Immaculée-Conception à Crèvecœur.

M. Lefebvre, aumonier du Sacré-Cœur, à Lille, est nommé curé de Pont-à-Marq.

M. Rolland, vicaire de Lille (Saint-André), est nommé aumonier du Sacré-Cœur, à Lille.

M. Cornil, vicaire de Maubeuge, est transféré au Câteau.

M. Crie, vicaire de Tourcoing (Saint-Christophe) est transféré à Maubeuge.

M. Delannoy, vicaire de Tourcoing (St-Joseph) est transféré à Fives.

M. Faes, vicaire de Bollezeele, est mort le 2 juin, à l'âge de 37 ans.

La Confirmation a été conférée aux jeunes communicants de Bousbecques et d'Halluin, jeudi à 11 heures dans l'église de cette dernière localité.

Les confirmés avaient fait leur première communion dans la matinée même.

Mgr de Lydda, après la confirmation, a visité les Ecoles et les Hospices d'Halluin et a montré partout beaucoup de satisfaction.

Dans cette même matinée, le Prélat avait déjà donné la confirmation à Neuville.

Vendredi, Mgr de Lydda était à Roncq, à Linselles et à Bondues. Cette dernière localité a clos le passage du Prélat à travers nos deux cantons.

Le viaduc du chemin de fer d'Halluin à Menin est enfin établi. Le beau temps de ces quelques derniers jours a favorisé sa pose; l'opération a parfaitement réussi.

La ligne s'achève donc avec activité.

Un second bureau télégraphique vient d'être installé à Bousbecques; il commencera son fonctionnement dans quelques jours.

Ce bureau, absolument indépendant du télégraphe public, est établi à la Mairie pour l'usage spécial de l'administration des Eaux de la Lys.

M. L. Déroussaux, membre du Conseil général du Nord, a été nommé commandant de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

La Faculté des lettres ouvrira à Douai, le lundi 15 juillet, sa troisième session d'examen de l'année scolaire.

Les candidats pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences, n'auront point à subir d'examen sur les parties historique et scientifique du programme.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription et leur acte de naissance au secrétaire de la Faculté avant le 27 juin, terme de l'inscription légale, soit pour l'une des deux parties du baccalauréat scindé, soit pour l'examen complet.

Hier matin, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire du *Franc Parleur*, poursuivi pour avoir traité d'économie politique sans cautionnement. M. Cambier, le rédacteur, a été condamné à 1,000 fr. d'amende.

C'est ce soir que les réservistes de l'artillerie et du train seront renvoyés dans leurs foyers. La période de vingt-huit jours ne devait expirer que lundi prochain, mais en raison des fêtes de la Pentecôte, le renvoi a été anticipé de deux jours.

Rien n'est encore venu expliquer jusqu'ici la trouvaille faite sur les bords du canal de Roubaix de vêtements d'enfant, trouvaille que nous avons mentionnée avant-hier. Aucune disparition pouvant faire croire à un accident n'a été signalée à la police.

C'est aujourd'hui que l'Eglise célèbre la fête de Saint-Médard, évêque de Noyon, qui mourut vers le milieu du VI^e siècle. Un proverbe populaire donne à ce Saint l'originale dénomination de *grand pleureur* et prétend que s'il pleurt le 3 juin, la pluie doit tomber pendant six semaines.

S'il pleut le jour de Saint-Médard il pleut quarante jours plus tard.

Quinze des membres de la société de gymnastique et d'armes de la rue de l'Union ont pris ce soir le train pour Paris. Ils vont représenter les gymnastes roubaixiens à la fête fédérale et internationale de gymnastique donnée demain à Paris.

Le tribunal de simple police a siégé avant-hier et a statué sur les contraventions suivantes :

Défaute de balayage 4
Outrage à la morale publique 5
Abandon de voiture 3
Violences verbales 3
Violences légères 4
Tapage nocturne 8
Ivresse manifeste 6

Ces différentes contraventions ont été punies de 202 francs d'amende et de 38 jours de prison.

Il ne se passe guère d'audience que la justice ne soit appelée à sévir contre des contempteurs de la loi Grammont.

Jeudi, un domestique du nom d'Auguste D... a été condamné à 5 francs d'amende pour mauvais traitements infligés à son cheval et un habitant de la rue Saint-Antoine à 6 fr. pour avoir excité et fait battre son chien.

Dans sa dernière audience, le Tribunal de Tourcoing a prononcé 34 condamnations comprenant 34 jours de prison et 96 francs d'amende pour les contraventions suivantes :

Divagation de chiens sans collier ni muselet 4
Port de pain à domicile sans poids et balances 1
Mutilation d'arbres place des Nonnes 2
Avoir exposé du combustible en vente, sans poids ni bascule 1
Voiture non éclairée la nuit 1
Abandon de voiture 1
Marquage de récoltes 1
Infraction à la police des cabarets 3
Ivresse publique et manifeste 7
Tapage injurieux et violences légères 12
Jeu de hasard sur la voie publique 1

Une industrie non autorisée :

Deux jeunes gens ont été surpris au moment où, placés tous deux dans un des égouts de la ville, ils recueillaient, au moyen d'un barrage fait à l'aide de broches de fer, les déchets de laine et de coton qui sont poussés vers le riez. Un arrêté municipal interdit formellement de pénétrer dans les égouts ; aussi les deux contrevenants ont-ils été l'objet d'un procès-verbal.

La mégère qui a si bien injurié ces jours derniers, un agent qui l'arrêtait parce qu'elle était ivre, Joséphine D..., a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille. Sa manière de faire lui a attiré une condamnation à un mois de prison et seize francs d'amende.

La loi sur l'ivresse a bien été méconnue hier, à Roubaix. Plusieurs arrestations ont été opérées pour ce fait. Signalons les plus importantes.

Victor P... repris de justice en résidence obligée à Roubaix, et qui avait été rendu à la liberté, le matin même, à la suite d'une condamnation pour ivresse, gisait ivre-mort dans la rue de l'Alma et dans une tenue par trop libre. Cet homme a dû être transporté au dépôt de stréty dans une charette où il n'a recouvré la parole que pour gratifier les agents de service des épithètes d'« ivrognes » et de « variés ».

Les deux autres personnages sont deux femmes, ramassées sur la voie.

Un misérable ayant nom François Vorcheden, belge d'origine, a été arrêté, mardi, à Wervicq, par les gendarmes d'Halluin, par suite d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Cet arrêté d'expulsion avait été lancé contre lui, à la suite de condamnations au tribunal correctionnel de Lille. Vorcheden est très-batailleur, mais son casier judiciaire ne porte pas seulement les peines infligées pour ses ex-

plois guerriers, car il a subi une grave condamnation pour ivresse.

Le festival de Menin, favorisé par un temps splendide, a été fort beau et très couru ; les musiques d'un grand nombre de localités s'y sont rendues comme d'habitude.

Ces sortes de fêtes se présentant toujours dans les mêmes conditions, il est inutile d'en faire un compte-rendu détaillé, disons seulement que le feu d'artifice a été magnifique et faisons connaître à nos lecteurs, un incident qui a failli troubler l'unanime réjouissance.

Deux Belges. — On a fait courir le bruit que c'étaient des pompiers français, c'est faux — deux Belges donc se prennent de querelle, et l'un d'eux pour en finir promptement ne tire ni plus ni moins qu'un bon poignard de sa poche, avec lequel il frappe son adversaire au côté gauche.

Le coup porté dans la région du cœur, est infailliblement amené une mort immédiate, sans une côte qui fit glisser l'arme en dehors, de sorte qu'il en résultât seulement une profonde déchirure des chairs.

Le blessé n'en tomba pas moins évanoui. Transporté sur le champ à l'Hospice de Menin, un médecin, accouru, pansa la blessure et constata le hasard providentiel du coup comme nous l'avons narré plus haut. L'état du blessé est aujourd'hui très-satisfaisant ; il pourra même bientôt sortir de l'Hospice.

Le Belge coupable de cette tentative de meurtre est arrêté ; il habitait Armentières.

La commune de Flers organise, au profit des pauvres, un grand carrousel qui aura lieu le 24 juillet.

Demain et lundi, de grands divertissements et des auditions musicales auront lieu dans le Jardin Zoologique, à Lille ; nous apprenons que l'administration de ce jardin a décidé qu'à partir du 16 juin, des fêtes seraient données sans interruption, tous les dimanches, dans le magnifique établissement de la rue d'Isly. — Elle a engagé pour le 7 juillet, l'excellente musique des guides de Bruxelles dont nos dilettantes se rappellent le succès l'an dernier au Jardin Vauban.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — *Classes de 1868 et 1872.* — Les réservistes de la classe de 1868, de la subdivision de Lille, qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale le 30 juin 1878, sont prévenus qu'ils devront, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 23 courant, déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile, ou de leur résidence, ainsi qu'il est prescrit à la page 2 de ce livret.

Les hommes de la classe 1872 faisant partie des catégories ci-dessous désignées devront également déposer leur livret aux mêmes dates.

Hommes de la deuxième portion du contingent. — Engagés volontaires. — Soutiens de famille. — Hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers comme fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.

Les livrets seront adressés au bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route ; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les hommes qui n'ont conformedent pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Ephémérides Roubaixiennes

8 juin 1849. — Une lettre du Maire annonce au Préfet l'apparition de choléra à Roubaix; mais déjà à cette époque, on avait constaté 30 décès cholériques depuis le 16 février; on en comptait 86 au 25 juillet. A la demande de M. Mimerel, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce nous envoie le docteur Chérest, qui, après avoir réuni les médecins de l'hôpital et du bureau de bienfaisance pour s'entourer de renseignements certains sur la marche et les progrès de l'épidémie, visite les quartiers où elle avait fait le plus de ravages. Le jeune docteur voit à l'hôpital et à domicile de nombreuses victimes atteintes chaque jour dans la classe la plus souffrante ; il trouve partout la consternation et la crainte; mais il sait, par des paroles encourageantes, relever le moral de notre population ouvrière et lui inspirer une confiance d'autant plus nécessaire que le fléau éclatait avec plus de fureur que jamais. Le nombre des victimes fut de 510.

TH. LEURIDAN.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Suzanne Voreux, boulevard de Paris. — Zoé Lacomblez, rue Neuve, 11. — Éléonore Alouin, au Petit-Beaumont. — Émile Lammelin, Grande-Rue, fort Mulliez, 21. — Alphonse Laine, rue de l'Hommelet. — Françoise Coopman, rue des Angas. — Clémence Bayart, rue de Lannoy, fort Deprez, 43. — Auguste Schoukens, rue de Lille. — Berthe Fauveau, rue des Longues-Haies, cour Pauchant, 1. — Mathilde Hoopce, hameau de Cartigny. — Maria Nys, au Pile, maisons Duhamel, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Farvacque, présenté sans vie, rue de Lille, 67. — Palmyre Dewaeghenaere, 18 ans, sans

profession, rue de l'Hommelet, 107. — Léon de Dijardin, 7 mois, rue de Lannoy, cour du Blanc-Four, 6. — Elisa Baert, 4 mois, rue d'Italie. — Julien Bayart, 3 mois, rue de Wasquehal cour Boute 48.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 juin. — Ernest Flament, rue des Coulons. — Camille Verhey Lesonne, rue de l'Abattoir. — Céline Desmettre, chemin des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Maria Duplanque, 26 ans 2 mois, rue de la Ferme. — Aimée Henno, 62 ans 10 mois, épouse d'Auguste Nidavaine, au Hallot. — Adèle Scabert, 72 ans, veuve de François Leclercq, hospice général.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SAMARCO-ABBOTT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Lucien-Gabriel-Léonard-Alphonse SAMARCO, né à Comines (France), et décédé à Roubaix, le 3 juin 1878, à l'âge de 16 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 10 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures et aux convois et services solennels, qui auront lieu le mardi 11, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, ferme Salembier-Dhalluin.

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-GRINBEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Alexandre-Joseph DUJARDIN, veuf de dame Marie-Joseph ROUSSEL, décédé à Leers (France) le 5 juin 1878, dans sa 94^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers. — L'Assemblée à la maison mortuaire, ferme Salembier-Dhalluin.

Les amis et connaissances de la famille PETILLON-LORTHOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Mademoiselle Palmyre-Sophie DEWAEGHENAERE décédée à Roubaix, le 7 juin 1878, dans sa 19^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 9 courant, à 4 heures 3/4, en l'église du Saint-Cœur, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 107 à 4 heures 1/2.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 11 juin 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Aimée-Sylvie DUCATTEAU épouse de M. Carlos CORDONNIER, pieusement décédée à Roubaix, le 10 juin 1877, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 12 juin 1878, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Madame Catherine DEFFAU épouse de Monsieur Augustin MOREL, décédée à Bruxelles, le 10 juin 1876, dans sa cinquante-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 16174

Le lundi